

Fiche produit

Allianz Actions Euro Convictions

Actions -
Zone euro



Afin de vous faire profiter des opportunités d'investissement offertes par chaque cycle économique, Allianz Global Investors vous propose Allianz Actions Euro Convictions

Allianz Actions Euro Convictions est un Fonds Commun de Placement (FCP) ayant pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU sur son horizon de placement recommandé via une dynamisation des investissements effectués sur les marchés actions des pays de la zone euro.

Allianz Actions Euro Convictions est un fonds bénéficiant de notre expertise en gestion active fondée sur la connaissance et la sélection de titres (approche « *bottom-up* »). Celle-ci consiste à sélectionner les valeurs de la zone euro offrant des perspectives attractives sur le long terme sans privilégier de biais de style comme critère déterminant (valeurs de croissance et/ou valeurs dites « *value* »), et ce de manière à offrir à l'investisseur un univers d'investissement plus diversifié.

Le MSCI EMU peut constituer un élément de comparaison. Il s'agit d'un indice large représentant les principales capitalisations boursières des pays de la zone euro. Il est calculé par Morgan Stanley Capital Index et illustre donc le comportement des places financières sur lesquelles intervient le fonds.

Allianz Actions Euro Convictions vous permet également de bénéficier de la fiscalité avantageuse du Plan d'Épargne en Actions (PEA).

La philosophie de gestion

La gestion mise en œuvre au sein d'Allianz Actions Euro Convictions est fondée sur une analyse des titres d'un point de vue fonda-

mental, financier et sous l'angle de la valorisation afin de déceler les valeurs offrant des perspectives de surperformances sur le long terme.

Cette approche « *bottom-up* » est mise en regard par une analyse « *top-down* » reposant sur la connaissance de l'environnement économique européen.

Nos portefeuilles actions sont concentrés et présentent un faible taux de rotation.

Le processus de gestion

Le processus de gestion se déroule selon les étapes suivantes :

La sélection des valeurs

Le gérant sélectionne les titres selon 3 dimensions :

- Les fondamentaux
 - Des avantages compétitifs soutenables à long terme : un management de qualité, des fortes barrières à l'entrée, la capacité à augmenter les prix,
 - Des restructurations / retournements: recherche de facteurs déclenchants pouvant conduire à une révision des anticipations de bénéfices (évolution du consensus de prévisions du bénéfice par action, évolutions des recommandations des analystes).
- L'analyse financière
 - Détermination du potentiel minimum d'appréciation et de rentabilité pour chaque valeur,
 - Levier opérationnel (sensibilité du résultat de l'entreprise à une fluctuation de son activité),
 - Prise en compte du risque de signature obligatoire et de la capacité à financer le paiement du dividende.
- La valorisation
 - Mesure du risque de chaque titre à partir de l'analyse dynamique des ratios financiers,

- Valorisation des entreprises suivant différentes méthodes de calculs.

Par ailleurs, un certain nombre d'outils d'aide à la décision ont été développés, spécifiquement pour la gestion de ce fonds, en particulier une base de données quantitative de nos critères de valorisation (rendements des dividendes, ratios cours/bénéfices, cours/actif net, etc.) et de nos révisions d'anticipations bénéficiaires.

La construction du portefeuille

Le portefeuille est concentré. Il est composé d'environ 55 valeurs (MSCI EMU : 300 titres environ), des choix de conviction dans une approche long terme amenant à un faible taux de rotation du portefeuille.

L'équipe de gestion utilise APT, outil de simulation et d'aide à la construction de portefeuille.

Le contrôle des risques

Un suivi détaillé de la structure du portefeuille est effectué par la gestion et le contrôle des risques.

Atouts du FCP

- Un accès aux grandes valeurs de la zone euro.
- Une expertise reconnue d'Allianz Global Investors reposant sur un processus de gestion robuste et une équipe expérimentée.
- Des performances constantes et régulières sur long terme avec un faible taux de rotation du portefeuille.
- Une éligibilité au PEA.

Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque lié au marché actions - Risque lié au choix des actions individuelles -

Risque sectoriel/géographique - Risque lié à l'investissement dans les petites et moyennes capitalisations - Risque de contrepartie - Risque de change - Impact des produits dérivés - Risque relatif.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP de droit français

Date d'agrément AMF : 4 octobre 2000

Classification AMF : actions des pays de la zone Euro

Code ISIN : FR0000449431

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Frais de gestion : 1,4352 % maximum de l'actif net

Commission de souscription maximale : 3 % dont part acquise à l'OPCVM : néant

Commission de rachat maximale : néant

Conditions de souscription et de rachat : les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour à 12h30.

Valorisation : la valeur liquidative est calculée quotidiennement. Elle est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la Bourse de Paris et des jours fériés français légaux.

Valeur liquidative d'origine : 100 euros

Libellé de la devise : euro

Affectation du résultat : capitalisation.

Dépositaire : Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

Société de gestion :

Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09

Mise à jour le 01/12/2011